



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais



CLASSES MOBILES 62

Année scolaire 201__ – 201__

CAHIER DES CHARGES

PRESENTATION DU PROJET

Le dispositif « *classes mobiles numériques 62* », élaboré dès 2008 à l'initiative des Conseillers Pédagogiques départementaux TUIC, des Enseignants-Ressources TUIC, et du CDDP du Pas-de-Calais, a pour objectif de doter temporairement des écoles ne disposant pas d'un équipement numérique suffisant mais dont la volonté d'intégrer les TUIC dans les pratiques d'enseignement est forte.

La mise en place d'activités exploitant les TUIC, autour d'un projet construit et réfléchi, a également pour but de présenter aux municipalités l'intérêt de ces techniques dans les pratiques pédagogiques ordinaires de la classe et de les inciter à mettre en place un plan d'équipement à destination des écoles.

LES ACTEURS DE L'OPERATION

- **L'école** : Le directeur de l'école prend contact avec la municipalité afin de l'informer du dispositif et l'invite à découvrir sa mise en œuvre.
- **L'enseignant** rédige un projet pédagogique et apporte sa contribution active à sa mise en œuvre. Il prend contact avec le conseiller pédagogique départemental au numérique éducatif, l'enseignant ressource TUIC (ER-TUIC) et les conseillers pédagogiques de sa circonscription pour l'aider dans sa démarche.
- **L'IEC de la circonscription** donne son avis sur la candidature d'une classe, inscrit le dispositif dans le plan de travail de l'ER-TUIC du secteur et met à disposition un conseiller pédagogique pour accompagner le dispositif.
- **La Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Délégation Académique au Numérique pour l'Education** apportent un soutien financier à l'opération en assurant la mise à disposition des matériels prêtés, ainsi qu'un soutien technique et pédagogique en collaboration avec l'équipe de l'Atelier Canopé 62 - Arras.
- **Le réseau informatique de l'Inspection Académique** : le CPD-TUIC régule et accompagne la mise en œuvre du dispositif, en lien avec l'ER-TUIC de la circonscription. L'ER-TUIC prend également contact avec la municipalité afin de présenter le dispositif et étudier un plan d'équipement matériel de l'école.
- **L'Atelier Canopé 62 - Arras** soutient financièrement le dispositif en assurant la logistique de l'opération. Son équipe transporte et installe les matériels et en assure la remise à niveau et la maintenance. L'Atelier offre également un accompagnement technico-pédagogique par la mise en place de RDV Canopé dédiés aux dispositifs.
- **Des partenaires industriels** peuvent être associés à l'opération par le prêt de matériels (ordinateurs, tablettes, TBI, moyens innovants de connexion à l'Internet...).

Les différentes phases de mise en œuvre du dispositif

1. Le repérage des classes candidates :

Les écoles peuvent se porter spontanément candidates ou y être invitées par l'inspecteur de l'Éducation nationale qui aura repéré un niveau d'équipement insuffisant dans une école justifiant d'un taux de validation des compétences B2I déficitaire. Le repérage des écoles susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif peut également être réalisé par le CPD-TUIC ou les ER-TUIC.

2. Le traitement des candidatures :

- **L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription** donne son avis sur la candidature d'une classe et la transmet au CPD-TUIC pour mise en œuvre.
- **L'IEN en charge de la mission TUIC** réunit périodiquement une commission chargée d'examiner les candidatures, d'élaborer un calendrier de déploiement des classes mobiles numériques et transmet ses propositions à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais pour décision. L'Atelier Canopé 62 - Arras est associé aux travaux de cette commission.

3. La mise en œuvre de la classe mobile numérique :

- Le prêt des matériels se fait pour des durées égales aux trimestres scolaires. L'ER-TUIC accompagne l'enseignant pendant cette période. Un accompagnement est proposé dans le cadre des RDV Canopé en amont de chaque période de prêt : prise en main des outils et échanges entre enseignants utilisateurs et aide au montage de projets. Inscription en ligne sur le site de [Canopé](#).
- Les enseignants impliqués dans le dispositif ont la possibilité d'intégrer la communauté **Viaéduc** créée à cet effet. Par ce biais, ils pourront échanger avec leurs pairs au sein de ce réseau social des enseignants (cf. document annexe "Communauté *Viaéduc* classes mobiles 62").
- Le directeur de l'école assure la médiatisation du dispositif. Lors de la dernière journée, les parents, les élus, les différents partenaires, la presse... sont invités à assister à un moment de présentation des travaux par les élèves. Ce temps d'échanges a aussi pour objectif de rassurer les parents quant à l'utilisation de l'outil informatique, de convaincre les décideurs locaux de l'intérêt de disposer de ces matériels, en démontrant les plus values apportées par les TUIC.
- Au terme de la mise en œuvre de la classe mobile numérique, l'ER-TUIC contacte la municipalité pour proposer des solutions d'équipement dans la ou les écoles de la commune.

4. La valorisation des productions

Les outils produits dans le cadre des classes mobiles (productions d'élèves, vidéos, diaporamas...) pourront être valorisés par le biais des sites institutionnels (DANE, Prim à bord, pédagogie-62, Canopé).

L'évaluation du dispositif

Le taux de validation des compétences du B2i pour les élèves ayant bénéficié de ce dispositif, ainsi que l'entrée dans des démarches d'équipement par les municipalités concernées, seront des indicateurs privilégiés qui permettront d'évaluer le dispositif "classes mobiles numériques 62".

Un bilan départemental annuel sera adressé à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais, à Monsieur le Délégué Académique au Numérique et à Monsieur le Directeur Territorial Canopé Nord - Pas de Calais - Picardie.